
Séances du Conseil d'agglomération de Fribourg Sitzungen des Agglomerationsrats Freiburg

Date / Datum: Jeudi 23 février 2017 / Donnerstag, 23. Februar 2017

Lieu / Ort: salle du Grand Conseil de l'Hôtel cantonal, Fribourg / Saal des Grossen Rates, Rathaus, Freiburg

Présidence / Präsidentschaft:

M. Dominique **Rhême**, Président, Corminboeuf

M. Michel **Moret**, Vice-Président, Avry

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction

Présence / Anwesenheit

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:

Commune d'Avry / Gemeinde Avry

Mme Géraldine **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

Commune de Belfaux / Gemeinde Belfaux

MM. Gabriel **Litzistorf**, Marc **Lüthi** et Velko **Stockel**

Commune de Corminboeuf / Gemeinde Corminboeuf

Mme Chantal **Angéloz** ainsi que MM. Alain **Lunghi** et Dominique **Rhême**

Commune de Guin / Gemeinde Düdingen

Mme Anita **Johner-Tschannen** ainsi que MM. Adrian **Brügger**, Urs **Hauswirth**, Ernst-Peter **Walther** et Moritz **Werro**

Commune de Fribourg / Stadt Freiburg

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Liliane **Galley**, Lise-Marie **Graden**, Cécile **Thiémond** et Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Bernhard **Altermatt**, Oliver **Collaud**, Gérald **Collaud**, Christophe **Giller**, Mathieu **Perrin**, Pierre-Alain **Perritaz**, Georges **Rhally**, Philippe **Vorlet** et Lionel **Walter**

Commune de Givisiez / Gemeinde Givisiez

MM. Vladimir **Colella**, Gilles **de Reyff** et Daniel **Känel**

Commune de Granges-Paccot / Gemeinde Granges-Paccot

Mme Marjorie **Jaquet** et M. Jean-Louis **Barras**

Commune de Marly / Gemeinde Marly

MM. Bernard **Clerc**, Jean-Luc **Humbert**, Christophe **Maillard**, Jean-Pierre **Oertig** et Eric **Romanens**

Commune de Matran / Gemeinde Matran

MM. Sébastien **Dorthe**, Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Réat**

Commune de Villars-sur-Glâne / Gemeinde Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel** et Nicolas **Schmidt**

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes:

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry), Anne-Élisabeth **Nobs** (Corminboeuf), Rose-Marie **Probst** (Belfaux-Autafond) et Suzanne **Schwegler** (Givisiez) ainsi que MM. Jean-Pierre **Helbling** (Marly), Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg), Kuno **Philipona** (Düdingen), René **Schneuwly** (Granges-Paccot), Thierry **Steiert** (Fribourg) et Michaël **Studer** (Matran)

Excusé-e-s / Entschuldigt:

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:

Mme Fabienne **Menétrey** (Fribourg) ainsi que MM. Laurent **Bächler** (Düdingen), Jean-Marc **Boéchat** (Marly), Pierre-Emmanuel **Carrel** (Villars-sur-Glâne), Jérôme **Hayoz** (Fribourg), Yves **Litandi** et

Alexis **Overney** (Granges-Paccot), Loris **Schnarrenberger** (Villars-sur-Glâne) et Hervé **Schuwey** (Givisiez)

Membre du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes:

M. Bruno **Marmier** (Villars-sur-Glâne)

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung
2. Approbation du procès-verbal des séances des 12 et 13 octobre 2016 / Genehmigung des Protokolls der Sitzungen vom 12. und 13. Oktober 2016
3. Communications / Mitteilungen
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. Election complémentaire au Bureau du Conseil / Ergänzungswahl in das Ratsbüro
5. Election complémentaire à la Commission financière / Ergänzungswahl in die Finanzkommission
6. Crédit complémentaire relatif au Projet d'agglomération de troisième génération (PA3) / Ergänzungsdarlehen bezüglich des Agglomerationsprogramms der dritten Generation (AP3)
 - 6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 6.3 Présentation du message n°8 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 8 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatterin: Mme/Frau Andrea Burgener Woeffray
 - 6.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft
 - 6.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
7. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse
 - 7.1 Transmission du postulat demandant une étude de faisabilité pour une navette autonome reliant Bourguillon à la Planche-Supérieure / Überweisung des Postulats betreffend eine Machbarkeitsstudie für einen autonomen Pendelbus zwischen Bürglen und der Oberen Matte (Post_Leg2011-2016_2016_033)
 - a Position des auteurs / Standpunkt der Autoren
 - b Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - c Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
 - 7.2 Transmission du postulat concernant le développement des parcours pédestres balisés en Ville de Fribourg / Überweisung des Postulats betreffend die Gestaltung markierter Fussrundgänge in der Stadt Freiburg (Post_Leg2011-2016_2016_034)
 - a Position des auteures et des cosignataires / Standpunkt der Autorinnen und der Mitverfasser
 - b Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - c Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
 - 7.3 Transmission du postulat concernant la planification et la mise en œuvre d'une stratégie efficace visant à respecter et améliorer de manière durable les conditions-cadres économiques à l'intérieur de l'agglomération / Überweisung des Postulats betreffend Planung und Umsetzung einer effizienten Strategie für eine dauerhafte Einhaltung und Verbesserung der wirtschaftlichen Rahmenbedingungen innerhalb der *Agglomération* (Post_Leg2011-2016_2016_035)
 - a Position de l'auteure et du cosignataire / Standpunkt der Autorin und der Mitverfasser
 - b Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - c Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
8. Divers / Verschiedenes

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération (ci-après Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)*, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse.

J'ai le grand plaisir d'ouvrir cette séance du *Conseil* à 19h32. Je vous salue toutes et tous cordialement. Ich eröffne diese Sitzung und begrüsse Sie alle recht herzlich. Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues du *Conseil* ayant tous été assermentés aux dates suivantes : MM. Alain Lunghi de Corminboeuf, le 21 février 2017, Gilles de Reyff de Givisiez, le 18 janvier 2017, et Velko Stockel de Belfaux, le 9 janvier 2017, ainsi que Mmes Liliane Galley et Lise-Marie Graden, représentantes de la Ville de Fribourg, le 21 février 2017 (applaudissements).

Les membres du *Conseil* suivants ne peuvent pas participer à notre séance de ce soir et se sont excusés : Mme Fabienne Menétrey de Fribourg, ainsi que MM. Laurent Bächler de Düdingen, Jean-Marc Boéchat de Marly, Pierre-Emmanuel Carrel de Villars-sur-Glâne, Jérôme Hayoz de Fribourg, Yves Litandi de Granges-Paccot, Alexis Overney de Granges-Paccot, Loris Schnarrenberger de Villars-sur-Glâne et Hervé Schuwey de Givisiez. M. Bruno Marmier de Villars-sur-Glâne, membre du *Comité*, est également excusé ce soir. Nous avons reçu les excuses des invités suivants : MM. Manfred Raemy, Préfet de la Singine, et Cédric Clément, Directeur de *Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR)*.

Formellement, je dois constater que le quorum est manifestement atteint et que nous pouvons siéger valablement. Nous sommes actuellement 47 membres du *Conseil*. Wir sind zurzeit 47 Mitglieder der *Agglomerationsrates (nachstehend der Rat)*. Ich stelle fest, dass das Quorum erreicht ist und die Sitzung rechtmässig stattfinden kann.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par pli postal du 3 février 2017. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ? Gibt es Anmerkungen oder Änderungswünsche zur Traktandenliste? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour est ainsi accepté.

Je vous rappelle que la salle du Grand Conseil est équipée d'un système de microphones, basé sur un principe d'autogestion. Lors de votre intervention, vous devez simplement activer, vous-même, votre microphone en appuyant sur le bouton rouge situé sur votre pupitre et faire de même afin de le désactiver une fois votre intervention terminée. Wir haben ein Mikrofonsystem. Der lang gezogene Knopf aktiviert das Mikrofon, aber man muss es am Schluss wieder ausschalten.

Ces quelques remarques préalables étant effectuées, le premier point de l'ordre du jour est liquidé.

2. Approbation du procès-verbal des séances des 12 et 13 octobre 2016 / Genehmigung des Protokolls der Sitzungen vom 12. und 13. Oktober 2016

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal des séances du *Conseil* des 12 et 13 octobre 2016? Gibt es Bemerkungen oder Änderungsvorschläge? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le procès-verbal des séances des 12 et 13 octobre 2016, sont priés de lever leur carton de vote.

Résultat / Ergebnis

Le procès-verbal de cette séance est approuvé à la majorité évidente.

J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Ce deuxième point de l'ordre du jour est absout. Ich schliesse damit den Punkt 2 der Traktandenliste.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. Je vais, à présent, vous faire part de quelques communications officielles.

Tout d'abord, les prochaines séances du *Conseil* auront lieu les 18 mai et 12 octobre 2017.

Ensuite, l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* a enregistré plusieurs démissions au sein du *Conseil* ayant effet aux dates suivantes : Mme Christa Mutter de Fribourg, le 30 novembre 2016, ainsi que MM. Laurent Dietrich de Fribourg, le 23 janvier 2017, François Gendre de Belfaux, le 31 janvier 2017, Pius Odermatt de Fribourg, le 7 novembre 2016 et Dario Viel de Corminboeuf, le 31 décembre 2016. Lors de l'ouverture de la séance de ce soir, j'ai cité le nom des remplaçantes et remplaçants, désignés par leur

commune et assermentés avant la présente séance. La commune de Belfaux procédera à l'élection d'un nouveau membre du *Conseil* le 7 mars 2017 et la Ville de Fribourg en élira un le 28 mars 2017.

Décision a été prise de faire usage de la possibilité de recourir à des élections tacites lorsque le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Cette nouvelle possibilité découle de la loi du 7 octobre 2014 modifiant la législation en matière de droits politiques et s'applique également aux agglomérations, quand bien même cette forme d'élection n'est pas encore formellement prévue par nos *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)* et notre *Règlement du Conseil d'agglomération (ci-après Règlement)*. Un cinquième des membres du *Conseil* peut toutefois requérir une élection au scrutin de liste, soit dans la situation actuelle 10 personnes. Théoriquement, il est possible de faire usage de l'élection tacite pour toutes les élections. Wenn die Anzahl der Kandidaten gleich hoch oder tiefer ist als die Zahl der zu besetzenden Sitze, dann werden wir die Kandidaten in stiller Wahl wählen. Diese Möglichkeit ist im Gesetz vom 7. Oktober 2014 zur Änderung der Gesetzgebung im Bereich politische Rechte vorgesehen und kommt auch für die Agglomerationen zur Anwendung. Die Durchführung einer Listenwahl kann allerdings von einem Fünftel der anwesenden Agglomerationsrätinnen und Agglomerationsräte verlangt werden. Konkret bedeutet dies 10 Personen. Die stille Wahl kann theoretisch für alle Wahlen zur Anwendung gelangen.

Afin d'éviter toute confusion relative au comptage des voix, le *Bureau du Conseil d'agglomération (ci-après Bureau)* a décidé que les membres du *Conseil* utiliseront dorénavant seulement leur carton blanc lors des trois étapes du vote (acceptation, refus, abstention).

Lors des votes simples, notamment lors des examens de détail, nous évaluerons si la majorité évidente est atteinte, auquel cas nous pourrions raccourcir la procédure et le temps imparti à ce travail. Par contre, en cas de doute, les *scrutateurs* compteront effectivement les voix, à ma demande ou à celle du *Bureau*. Dans cette situation, je vous demanderai de lever bien haut les cartons et d'attendre que le travail des *scrutateurs*, le comptage, soit terminé. Les voix exprimées seront obligatoirement comptées dans les cas où notre *Règlement* le prescrit, notamment pour les votes d'ensemble.

Ensuite, lors de votre prise de parole au cours de cette séance, veuillez à utiliser votre micro afin que l'enregistrement de cette séance soit optimal : ce sera une aide précieuse pour la rédaction du procès-verbal. De plus, présentez visiblement le carton sur lequel sont indiqués vos nom et prénom.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

M. René Schneuwly. Monsieur le Président du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, le *Comité* envisage d'entreprendre un toilettage du *Règlement* dans le but de le mettre à jour avec la loi modifiant la législation en matière de droits politiques et d'assurer, si possible, une simplification des procédures. Cela vaut notamment au niveau de l'envoi des documents. Les propositions de modification seront examinées de concert avec le *Bureau* dans les mois à venir et seront soumises au *Conseil* lors de sa séance du mois d'octobre 2017.

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est absent.

4. Election complémentaire au Bureau du Conseil / Ergänzungswahl in das Ratsbüro

Le Président. Nous allons maintenant procéder à l'élection du *Bureau*. Selon l'article 41 du *Règlement*, le *Bureau* se compose de douze personnes : une personne à la présidence du *Conseil*, une personne à la vice-présidence du *Conseil* ainsi que dix *scrutateurs*. Pour rappel, les dix membres du *Bureau* appartiennent chacun à une commune différente. Ich erinnere daran, dass die zehn Mitglieder des *Büros des Agglomerationsrates (nachstehend das Büro)* jeweils einer anderen Gemeinde angehören müssen. Comme précisé au début de la séance, il est possible d'élire les *scrutateurs* de manière tacite si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Wie bereits erwähnt, kann das *Büro* in stiller Wahl gewählt werden. En l'état, M. Velko Stockel, présenté par la commune de Belfaux, est seul candidat à l'élection au *Bureau*. Y a-t-il d'autres candidatures provenant de la commune de Belfaux ? Ce n'est pas le cas. Je prie le candidat de se lever lors de sa présentation.

M. Marc Lüthi. C'est avec plaisir que je vous présente la candidature de M. Velko Stockel, âgé de 50 ans et domicilié à Belfaux depuis 2008. Il est marié et père de trois enfants. Entré au Conseil communal de Belfaux le 1^{er} octobre 2016, il est en charge du Dicastère de l'aménagement, des transports et de la mobilité régionale, ainsi que de la santé. Il a un diplôme d'ingénieur de la circulation et des transports, effectué à l'étranger, ainsi qu'un diplôme de technicien diplômé ES, analyste-programmeur, ingénieur en informatique ODEC. M. Stockel a été membre du Conseil général de la commune de Belfaux et, par la suite, membre de plusieurs commissions. Il est actuellement Conseiller communal, membre du Comité de

direction du Réseau Santé de la Sarine (RSS), membre de l'Assemblée des délégués du Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg (CIG), membre de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) et membre de l'Association suisse des techniciens ES-ODEC. Professionnellement, il occupe la fonction de collaborateur technique et d'applications informatiques chez TDS-System à Belfaux. Il a montré, dès son entrée en fonction au Conseil communal de Belfaux, un réel intérêt pour son activité d'élu, en y mettant tout son cœur, son enthousiasme, son énergie et ses compétences. Au nom du Conseil communal de Belfaux, je vous recommande de soutenir cette candidature en tant que membre du *Bureau*.

Le Président. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Herr Stockel wird somit in stiller Wahl gewählt. Nous pouvons élire M. Stockel tacitement, par acclamation (applaudissements). Je félicite M. Stockel pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Ich schliesse damit den Punkt 4 der Traktandenliste.

5. Election complémentaire à la Commission financière / Ergänzungswahl in die Finanzkommission

Le Président. Nous allons maintenant procéder à l'élection de deux membres de la *Commission financière de l'Agglomération (ci-après CF)*. Pour rappel, la *CF* comprend neuf membres et ne peut disposer de plus de deux membres issus de la même commune. Comme précisé au début de la séance, il est possible d'élire les membres de la *CF* de manière tacite si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Wie bereits erwähnt, können die Mitglieder der Finanzkommission (nachstehend die FK) in stiller Wahl gewählt werden. Les personnes suivantes sont candidates aux élections à la *CF* : MM. Alain Lunghi de Corminboeuf et Gilles de Reyff de Givisiez. Nous sommes donc en présence de deux candidatures pour deux sièges vacants. Y a-t-il d'autres candidatures ? Gibt es weitere Kandidaturen? Ce n'est pas le cas. Je demande aux candidats de se lever lors de leur présentation.

Mme Chantal Angéloz. C'est à la fois un plaisir et un honneur de vous présenter la candidature de M. Alain Lunghi. Âgé de 47 ans, il habite la commune de Corminboeuf depuis 2004. Il est marié et père de deux enfants. Il est entré au Conseil communal de Corminboeuf, commune nouvellement fusionnée, en janvier 2017. Vice-Syndic, il est en charge du Dicastère de l'aménagement du territoire, des constructions et de l'économie. M. Lunghi, trilingue, jouit de différentes expériences dans le secteur privé et public. Il a obtenu une licence en économie politique à l'Université de Fribourg. Il travaille actuellement au sein de la Promotion économique du *canton de Fribourg (ci-après canton)* en tant que responsable de la politique régionale et il est engagé dans différentes associations. Au nom du Conseil communal de Corminboeuf, je vous recommande donc vivement de soutenir la candidature de M. Lunghi pour cette commission, dans laquelle la commune de Corminboeuf n'est pas représentée.

M. Vladimir Colella. C'est à moi qu'échoient l'honneur et le grand plaisir de présenter M. Gilles de Reyff, grand sportif ayant participé à plusieurs compétitions *Ironman*. Âgé de 49 ans, il est père de deux enfants de 14 et 17 ans. M. de Reyff, qui travaille à l'*Office de la circulation et de la navigation du canton (ci-après OCN)* depuis 1989, est l'adjoint du chef du secteur « circulation ». Siégeant au Conseil communal de Givisiez depuis 2006, il fut tout d'abord responsable du Dicastère des eaux puis, depuis 2009, du Dicastère de la formation et des sports. Il est certain qu'il saura relever avec brio ce nouveau défi au sein de la *CF*, dont il fût déjà membre de 2015 à 2016. Au nom du Conseil Communal, je vous recommande donc vivement de soutenir sa candidature, la commune de Givisiez n'étant pas représentée dans cette commission.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Nous pouvons élire MM. De Reyff et Lunghi tacitement, par acclamation (applaudissements). Je les félicite pour leur élection et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

Le cinquième point de l'ordre du jour est ainsi absout.

6. Crédit complémentaire relatif au Projet d'agglomération de troisième génération (PA3) / Ergänzungsdarlehen bezüglich des Agglomerationsprogramms der dritten Generation (AP3)

6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. La *CF* s'est réunie le 14 février dernier, afin de recevoir les explications de Mme Burgener Woeffray du *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de*

l'Agglomération de Fribourg (ci-après DAEM) sur le crédit complémentaire de CHF 390'000, qui permettra de boucler les comptes des coûts du *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération (ci-après PA3)*. Il n'y a pas eu beaucoup de questions à se poser sur ce message, car il est d'une clarté absolue tant au niveau des explications que des motifs du dépassement. Cependant, 50% du montant, soit environ CHF 200'000, est imputable à des frais de port, de mise en forme, d'impression et de traduction. A l'heure où la majorité des documents pourrait être transmis sous format numérique, un seul obstacle empêche le zéro papier ou, au moins, des économies drastiques à *l'Agglomération*, respectivement aux communes et aux contribuables : notre *Règlement*. Il est incroyable qu'un article dans notre *Règlement* nous coûte CHF 200'000. Je vous laisse répondre en votre for intérieur à cette question. Comme ce sont nous qui votons ce *Règlement*, nous sommes responsables de cette situation. À noter que CHF 200'000 divisés par une cinquantaine de membres du *Conseil* aurait permis d'avoir un budget de CHF 4'000 par membre pour l'acquisition éventuelle d'ordinateurs portables ou de tablettes. Je prie donc instamment le *Bureau* de se pencher rapidement sur un nouveau règlement en la matière, afin que *l'Agglomération* puisse se moderniser et faire sa mue écologique. L'écologie, ce n'est pas seulement des mesures couchées sur du papier glacé, c'est aussi commencer par ne pas avoir besoin de les coucher sur du papier. Venons-en à des considérations plus financières. La *CF* regrette de devoir jouer, avec le *Conseil*, le rôle de chambre d'enregistrement, car l'argent a été déjà pour majorité dépensé. Comme mentionné dans son préavis, la *CF* exige que le *Comité* l'avertisse à l'avenir des dépassements importants de budgets par rapport à des messages déjà votés par le *Conseil*. Cela simplifierait le processus et notre rôle pourrait être plus actif que passif. En espérant que nos souhaits ne restent pas vains, la *CF* préavise, à la majorité de ses membres, l'acceptation de ce message n°8. Je souhaite, d'ores et déjà, la bienvenue dans la *CF* à MM. De Reyff et Lunghi.

Préavis envoyé par courriel le 14 février 2017 :

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Les 14 février, la commission s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°8 du Comité du 19 janvier 2017, en vue du Crédit complémentaire relatif au PA3. Le document définitif y relatif a été transmis à la commission le 2 février 2017.

A l'occasion de la séance du 14 février 2017, Mme Burgener Woeffray du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité a répondu aux questions de la commission, qui a obtenu les réponses y relatives. La Commission financière remercie le Comité pour sa collaboration.

La commission exige à l'avenir être informée immédiatement du dépassement d'un crédit voté dès qu'il est prévisible.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière, à la majorité, préavise favorablement le message ici soumis».

6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME)* a examiné ce message n°8 en présence de Mme Andrea Burgener Woeffray, membre du *Comité*. Je la remercie pour les informations complémentaires. Les dépassements ont été très bien expliqués. Lors de l'approbation des crédits du *PA3*, le *Conseil* et le *Comité* auraient dû remarquer que certains postes du budget étaient sous-estimés. Par exemple, penser que la mise en page des rapports pouvait être faite par les collaborateurs de *l'Agglomération* n'était pas réaliste : une telle tâche doit être effectuée par des spécialistes. De plus, la *CAME* peut accepter des mandats supplémentaires destinés à des modifications importantes, telles que le remplacement de la stratégie des trois axes d'urbanisation du *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA2)* par un nombre plus important d'axes et de boulevards. Ces modifications ont été jugées nécessaires lors des ateliers participatifs. Finalement, l'adaptation a été plus importante que ce qui avait été prévu initialement. L'urbanisation, telle que présentée par le *PA3*, a pourtant gagné en structure et en substance. Une récente présentation du rapport final aux services concernés de la Confédération a prouvé que la stratégie redéfinie va dans une très bonne direction. La *CAME* salue également le fait que la collaboration avec les communes ait été bien plus élevée que ce qui avait été envisagé initialement. Die *Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt (nachstehend KRMU)* akzeptiert die zusätzlichen Kosten. Der *Agglomerationsvorstand (nachfolgend der Vorstand)* wie der *Rat* hätten bei der Verabschiedung der Budgets für das *Agglomerationsprogramm der dritten Generation (nachfolgend das AP3)* durchaus merken können, dass die Arbeit professioneller ausfallen würde, als vorgesehen, etwa für die Grafik des Berichts. Andererseits

haben insbesondere die Ateliers zu Vorschlägen geführt, die das Budget zwar erhöht, aber auch das Produkt merklich verbessert haben. So etwa der Ersatz der urbanistischen Strategie der 3 Achsen im *Agglomerationsprogramm der zweiten Generation (nachfolgend das AP2)* durch eine grössere Anzahl von Achsen und Boulevards. Das AP3 hat damit an Struktur und Substanz gewonnen, es zeigt sich in diesem Punkt also als durchaus innovativ. Auch gegen die verbesserte Zusammenarbeit mit den Gemeinden ist selbstverständlich nichts einzuwenden, auch wenn es etwas mehr gekostet hat. Die KRMU empfiehlt Annahme des zusätzlichen Kredits. La CAME vous recommande l'acceptation de l'arrêté tel qu'il est présenté par le Comité.

6.3 Présentation du message n°8 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 8 des Vorstandes

Mme Andrea Burgener Woeffray. Je tiens à remercier la CF et la CAME pour leur soutien à ce message n°8. J'ai, tout d'abord, une bonne nouvelle : l'Agglomération et ses différents acteurs fonctionnent et chacun joue son rôle. L'exigence de la CF, d'être informée à l'avenir dès que le dépassement d'un crédit voté par le Conseil est prévisible, est plus que justifiée. Cette requête devrait être respectée à l'avenir.

Les raisons de ce dépassement sont explicitées en page 6 du message n°8. Il faut souligner le fait que le changement de législature, ayant eu lieu en 2016, a eu pour conséquences des coûts supplémentaires au niveau administratif. Des classeurs ont notamment dû être réimprimés pour les nouveaux membres de l'Agglomération. Afin de bien comprendre les raisons de ce dépassement, il faut prendre en considération le contexte, c'est-à-dire le moment où le crédit d'investissement pour le financement du PA3 a été adopté. Le Comité avait décidé de se lancer dans un PA3 pour deux raisons principales : d'une part, l'entrée en vigueur de la *loi fédérale sur l'aménagement du territoire (ci-après LAT)* partiellement révisée et, d'autre part, la volonté de mobiliser, dans le cadre du PA3, le cofinancement fédéral pour certains projets retenus en priorité B du PA2. Le Comité avait alors estimé le volume du projet à CHF 710'000, un montant inférieur aux coûts du PA2, soldé par une dépense totale de CHF 1'074'609. Comme nous pouvons le constater aujourd'hui, ce montant de CHF 710'000 n'était pas suffisant. Vous votez aujourd'hui la libération du crédit complémentaire du PA3 d'un montant de CHF 390'000. Jusqu'à ce jour, le dépassement est de CHF 232'212 (=32%). S'y ajouteront CHF 157'788 pour les mandats futurs et cependant inévitables. Vous avez constaté que le dépassement est en grande partie dû à l'augmentation des frais administratifs (traduction, mandat de mise en forme, impression). Ces différents travaux administratifs représentent plus de 50% du montant du crédit complémentaire. Le Règlement stipule que tous les documents des séances du Conseil doivent être traduits et imprimés. Comme le Président du Comité l'a expliqué ce soir, un toilettage est envisagé et sera effectué par le Bureau. Les propositions du Bureau vous seront soumises ultérieurement. Les traductions ne seront pas remises en question. Il faudra, par contre, réfléchir à des économies en lien avec l'impression. Le financement des travaux encore ouverts et en lien avec la dernière mise à jour n'est pas contesté. L'Agglomération a besoin du montant du crédit complémentaire pour achever la dernière version du PA3 et l'imprimer, notamment pour la Confédération. Le financement des travaux pour finaliser le PA3 ne devrait pas être remis en question, d'où une réserve de CHF 52'788 inscrite dans ce crédit complémentaire. Cette marge sera éventuellement nécessaire afin de finaliser la dernière version du PA3, en lien et en collaboration avec le canton. Le Comité est encore en train de finaliser quelques points de l'acte cantonal d'approbation du Plan directeur d'agglomération.

Das Ergänzungsdarlehen erfreut heute niemanden, aber wir alle sehen ein, dass der anfängliche Betrag in Anbetracht der Änderungen zwischen dem AP2 und dem AP3 knapp berechnet war. Die vielen zusätzlichen Übersetzungs- und Druckkosten waren unvermeidbar, weil das *Reglement des Agglomerationsrates (nachstehend Reglement)* Druckkosten vorsieht. Dies gilt auch für weitere solche Projekte sowie auch für neue Projekte. Wie Sie vom Präsidenten des Vorstandes gehört haben, werden jetzt auch die Arbeiten für eine Überarbeitung des *Reglements* in Angriff genommen. Es liegt der Antrag des Vorstandes vor, das Ergänzungsdarlehen in der Höhe von CHF 390'000 gutzuheissen und dieses über zwei verschiedene Investitionsrubriken zu verrechnen. Diese Investitionen sind im Rahmen des Voranschlages 2017 gutgeheissen worden.

Ce soir, vous devez vous prononcer sur deux arrêtés différents : le premier portant sur un investissement de CHF 195'000 pour la partie mobilité, le second relatif à un investissement de CHF 195'000 pour la partie aménagement. A ce jour, le décompte démontre que le coût des études concernant ces deux domaines sont plus ou moins comparables. Je vous prie d'adopter ce crédit complémentaire et d'autoriser le Comité à engager la somme de CHF 390'000.

6.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

6.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Le Président. Vous trouvez les arrêtés dans les annexes du message n°8.

- Arrêté de la partie mobilité (annexe n°1) / Beschluss zum Teil Mobilität (Beilage Nr. 1)

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

L'article premier est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, un crédit complémentaire d'un montant de CHF 195'000 pour la partie « mobilité » du PA3, respectivement du Plan directeur de l'*Agglomération*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 40 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 2 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 5 voix.

Résultat / Ergebnis

Vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

- Arrêté de la partie aménagement du territoire (annexe n°2) / Beschluss zum Teil Raumplanung (Beilage Nr. 2)

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

L'article premier est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, un crédit complémentaire d'un montant de CHF 195'000 pour la partie « aménagement du territoire » du PA3, respectivement du Plan directeur de l'*Agglomération*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 40 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 2 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 5 voix.

Résultat / Ergebnis

Vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Le sixième point de l'ordre du jour est absout.

7. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse

7.1 Transmission du postulat demandant une étude de faisabilité pour une navette autonome reliant Bourguillon à la Planche-Supérieure / Überweisung des Postulats betreffend eine Machbarkeitsstudie für einen autonomen Pendelbus zwischen Bürglen und der Oberen Matte (Post Leg2011-2016 2016 033)

a) Position des auteurs / Standpunkt der Autoren

M. Gérald Collaud. J'ai effectivement repris le postulat demandant une étude de faisabilité pour une navette autonome reliant Bourguillon à la Planche-Supérieure, déposé par M. Pierre-Olivier Nobs en 2016. De mon point de vue, cette demande est encore d'actualité. En effet, cette navette permettrait aux

habitants de Bourguillon d'arriver à prendre la ligne 4, dont la fréquence atteint les dix minutes aux heures de pointe, ce qui n'est pas le cas actuellement à Bourguillon. De plus, les résultats d'une étude de ce type pourraient être utilisés pour d'autres sites. Je pense, par exemple, au quartier de Gambach-Guintzet, actuellement très mal desservi par les *transports publics* (ci-après *TP*). Nous pourrions imaginer avoir une navette automatique pour certains tracés. Je pense aussi à une liaison entre le Bourg et un éventuel parking au bout du pont de Zaehringen. D'autres sites et usages potentiels pourraient être concernés par ce genre d'étude. Je laisse le soin au *Comité* de déterminer les différentes possibilités. Une navette touristique pourrait être également un élément intéressant.

b) Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. Dans sa séance du 16 septembre 2016, le *Bureau* a examiné la recevabilité et la qualité juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette dernière, il a décidé, à l'unanimité, de suivre la position du *Comité*.

c) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. Ce postulat a été déposé le 14 février 2016. Nous pouvons constater que la situation a évolué depuis cette date puisque le quartier de Bourguillon se trouve mieux desservi en *TP* depuis l'entrée en vigueur de l'horaire 2017. Ceci notamment grâce aux synergies avec le trafic régional. De plus, l'*agglomération* a en son sein un des sites choisis par l'*Office fédéral des transports* (ci-après *OFT*) pour des projets pilotes relatifs aux navettes autonomes (Marly Innovation Center). Nous serons donc aux premières loges pour en suivre le développement et étudier les possibilités d'applications futures. Pour ces motifs, le *Comité* ne recommande pas la transmission de ce postulat.

d) Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Christophe Maillard. Comme relevé dans la position écrite du *Comité*, la commune de Marly est spécialement concernée par le développement des navettes autonomes. Une navette autonome assurant la liaison entre le *Marly Innovation Center* (ci-après *MIC*) et Marly-Cité sera prochainement réalisée. Sensibilisés à ce genre de dossier, les délégués de la commune de Marly se sont spécialement penchés sur ce postulat. Au vu des contraintes liées à la mise en place de ce type de navette, les délégués de Marly sont unanimement d'avis qu'en l'état actuel de la technique, une telle navette ne pourrait pas être mise en place entre la Planche-Supérieure et Bourguillon. De ce fait, les délégués de Marly suivront la recommandation du *Comité* et voteront la non-transmission de ce postulat. La commune de Marly est, toutefois, très sensible à la situation de Bourguillon. En effet, tout comme certains des quartiers des Hauts de Marly, Bourguillon souffre encore et toujours d'une desserte insuffisante en *TP*, quand bien même les lignes n°124 et n°127 offrent une cadence de 30 minutes entre Bourguillon et la gare de Fribourg. Comme vous le savez peut-être, la longue cicatrice routière traversant Marly en son centre est très bien desservie, non seulement par la ligne urbaine n°1, mais également par de nombreuses lignes régionales. Parmi ces lignes régionales, certaines desservent le Plateau du Mouret jusqu'à Bulle, et une autre va jusqu'à Planfayon. Cela implique que pendant certains créneaux horaires, de très nombreux bus urbains et régionaux se suivent de Marly jusqu'à la gare en passant par le boulevard de Pérolles. Constatant que la desserte Marly - gare de Fribourg en passant par le boulevard de Pérolles est, de ce fait, bien desservie, les délégués de Marly suggèrent au *Comité* d'étudier la possibilité de dévier une des lignes régionales qui passent également au travers de la cicatrice routière marlynoise. Cette déviation pourrait se faire à partir du double giratoire de Marly-Cité pour emprunter alors la route de Bourguillon jusqu'à Bourguillon, pour ensuite rejoindre la gare de Fribourg en passant par le pont de Zaehringen. Une telle déviation de ligne permettrait vraisemblablement, sans pour autant excessivement rallonger le parcours de ladite ligne jusqu'à la gare, non seulement d'offrir une liaison supplémentaire aux habitants de Bourguillon, mais aussi d'offrir une desserte *TPF* pour les habitants des Hauts de Marly. Je pense notamment aux habitants de Montivert, de ceux qui vivent à proximité du Claruz et de Granges-sur-Marly et peut-être également, avant d'arriver à Bourguillon, pour ceux de la Schürra et du quartier du Breitfeld.

M. Christophe Giller. J'ai constaté que la position du *Comité* envoyée dans les documents des séances du *Conseil* d'octobre 2016 et celle transmise pour la présente séance sont différentes : certains temps ont changé et la structure des phrases est quelque peu différente. La deuxième version de la position indique que le *Comité* a préavisé ce postulat lors de sa séance du 25 août 2016, comme dans la première version. J'aimerais savoir pourquoi la position du *Comité* a changé alors que seule la séance du 25 août 2016 est citée.

Mme Eliane Dévaud Sciboz. Je n'ai pas en ma possession ces deux versions de la position du *Comité* relative au postulat n°33. La position du *Comité* n'a été qu'à l'ordre du jour de la séance du *Comité* du 25 août 2016. Pour rappel, la transmission des postulats n°33, n°34 et n°35 avait été reportée à une séance du *Conseil* ultérieure, vu l'ordre du jour surchargé des séances du *Conseil* des 12 et 13 octobre 2016.

M. Christophe Giller. Je ne suis pas satisfait par cette réponse. J'aimerais savoir pourquoi les textes ont été modifiés sans être passés au *Comité* une nouvelle fois.

M. Félicien Frossard. Je vous confirme que le fond de la position du *Comité* n'a pas changé depuis le 25 août 2016. C'est pourquoi cet objet n'est pas passé au *Comité* une seconde fois. Une adaptation du temps des verbes a bien été effectuée. Entre octobre 2016 et aujourd'hui, le changement d'horaire, comprenant l'augmentation de la cadence des bus à direction de Bourguillon, est entré en force. Nous sommes donc passés du futur au présent. Cela n'a aucune conséquence sur le fond.

M. Gérald Collaud. La première version de la position du *Comité* indiquait que *l'Ecole d'ingénieur et d'architecte de Fribourg (HEIA)* envisageait d'examiner la possibilité de développer des navettes autonomes au niveau de l'agglomération dans le cadre d'une étude. Or, cette phrase a été supprimée dans la deuxième version de la position du *Comité*. Pouvons-nous avoir des informations complémentaires à ce sujet ?

M. Félicien Frossard. Cette étude est toujours d'actualité. Comme le calendrier de cette étude de la *HEIA* n'est pas encore déterminé avec précision, cette remarque a été supprimée afin de ne pas créer d'attentes disproportionnées. Cette étude a pour ambition de cerner la problématique relative aux navettes autonomes de manière générale, non seulement à Fribourg mais aussi en Suisse romande. Cette étude sera suivie avec attention par le *Comité*, sachant que le modèle des navettes automatiques, une fois testé à Marly, sera peut-être un de ceux que nous pourrions mettre en œuvre dans *l'agglomération*. Le *Comité* attend les résultats du test qui aura lieu à Marly.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est plus le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat n°33 concernant une étude de faisabilité pour une navette autonome reliant Bourguillon à la Planche-Supérieure, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 4 voix

Celles et ceux, qui refusent la transmission de ce postulat n°33, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 33 voix

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc. Les *scrutateurs* comptent 8 voix.

Résultat / Ergebnis: le *Conseil* a refusé, à la majorité, la transmission de ce postulat n°33.

7.2 Transmission du postulat concernant le développement des parcours pédestres balisés en Ville de Fribourg / Überweisung des Postulats betreffend die Gestaltung markierter Fussrundgänge in der Stadt Freiburg (Post Leg2011-2016 2016 034)

a) Position des auteures / Standpunkt der Autorinnen

Mme Béatrice Acklin Zimmermann. Les auteures du postulat n°34 concernant le développement des parcours pédestres balisés en Ville de Fribourg remercient le *Comité* pour sa position. Nous prenons note des efforts de *FTR*, qui a entre-temps changé les anciens plans de la Ville de Fribourg et développé une nouvelle signalétique sous forme de totems. Wir würden es allerdings sehr begrüßen, wenn der Verein *Freiburg Tourismus und Region (nachstehend der FTR)* im Zusammenhang mit den Rundgängen inskünftig auch die neue mobile Applikation fördern würde. Pour cette raison, nous retirons notre postulat.

Le Président. Ce postulat n°34 étant retiré, aucune discussion n'aura lieu.

7.3 Transmission du postulat concernant la planification et la mise en œuvre d'une stratégie efficace visant à respecter et améliorer de manière durable les conditions-cadres économiques à l'intérieur de l'agglomération / Überweisung des Postulats betreffend Planung und Umsetzung einer effizienten Strategie für eine dauerhafte Einhaltung und Verbesserung der wirtschaftlichen Rahmenbedingungen innerhalb der Agglomeration (Post Leg2011-2016 2016 035)

a) Position de l'auteure / Standpunkt der Autorin

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. L'article 40 alinéa 2 des *Statuts* définit les buts du Plan directeur comme suit : « Coordonner l'aménagement du territoire, la mobilité, la protection de l'environnement ainsi que les promotions économique et touristique ». In deutscher Sprache, ich zitiere: « Der Richtplan der *Agglomeration* hat zum Ziel, die Bereiche Raumplanung, Mobilität, Umweltschutz sowie Wirtschafts- und Tourismusförderung zu koordinieren ». L'article 51 des *Statuts* ancre le principe de « la promotion économique endogène », c'est-à-dire la promotion de l'économie locale. Le but de ce postulat consiste à demander à l'*Agglomération* de prendre au sérieux la tâche de la promotion économique prévue par ses propres *Statuts*. La nécessité de cette démarche a été admise par le *Comité* dans ses réflexions sur la recevabilité de ce postulat. Parmi les défis ayant pour but de promouvoir l'économie dans notre *agglomération*, il est urgent que l'*Agglomération* devienne capable de mettre à disposition des conditions-cadres optimales en faveur de l'industrie et de l'artisanat. Sinon, les acteurs de l'économie ne pourront pas créer 24'000 nouveaux postes d'ici 2030. Pour rappel, faire le maximum, afin que les emplois déjà existants ne soient pas mis en danger, est aussi une tâche de la promotion économique. Je vous prie donc de soutenir la transmission de ce postulat.

b) Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. Dans sa séance du 16 septembre 2016, le *Bureau* a examiné la recevabilité et la qualité juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette dernière, il a décidé, à l'unanimité, de suivre la position du *Comité*.

c) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

M. Pierre-Olivier Nobs. Le *Comité* considère que ce postulat est recevable et souligne à juste titre que les auteurs de l'intervention en question ont raison de se préoccuper des aspects économiques. En effet, bien que les objectifs principaux des projets d'agglomération (*PA1*, *PA2*, *PA3*) soient l'urbanisation, la mobilité ainsi que la nature et le paysage, le *Comité* est néanmoins conscient de la nécessité d'approfondir la thématique économique. Pour ces raisons, dans le cadre du budget 2017 voté en octobre 2016, les rubriques 790.318.10 et 840.318.10 du budget de fonctionnement accordent un budget de CHF 60'000 pour réaliser une étude. Cette étude, dont le cahier des charges est déjà en grande partie rédigé, porte en partie sur la mise en place d'une stratégie économique en lien avec le *PA3*. Le cahier des charges de cette étude précise qu'elle se penchera, notamment, sur les zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales. Voici quelques buts de cette étude : « analyser et évaluer les zones d'activités existantes (occupation, localisation, propriété, qualité de la desserte en transports publics et privés, etc.) », « cerner la demande des entreprises existantes ou qui souhaiteraient s'installer dans l'agglomération » et « identifier les critères de localisation auxquels les entreprises sont sensibles (en fonction de leur typologie) », « déterminer les zones d'activités adaptées à accueillir les différents types d'entreprises en fonction de leurs critères de localisation (selon la devise 'la bonne entreprise au bon endroit' ». Cette étude concernera, dans une phase ultérieure, également les sites stratégiques. Il s'agira de « déterminer les critères de définition et la vocation économique des sites stratégiques d'agglomération ». Pour toutes ces raisons, le *Comité* salue le dépôt de ce postulat et recommande aux membres du *Conseil* d'accepter sa transmission.

d) Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ich eröffne die allgemeine Diskussion. Verlangt jemand das Wort? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat n°35 concernant la planification et la mise en œuvre d'une stratégie efficace visant à respecter et améliorer de manière durable les conditions-cadres économiques à l'intérieur de l'*agglomération*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 45 voix

Celles et ceux, qui refusent la transmission de ce postulat n°35, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 2 voix

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis : le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat n 35.

Ce septième point de l'ordre du jour est absent.

8. Divers / Verschiedenes

M. Christophe Giller. Dans le postulat n°34 qui a été retiré par ses auteurs, le « e » à la fin de mon prénom a été oublié. J'aimerais que les noms et prénoms soient écrits correctement à l'avenir. Notre ancien collègue Pius Odermatt a démissionné le 5 novembre 2016 via un courriel adressé au Président du *Conseil* et au secrétariat de l'*Agglomération*. Le Conseil général de la Ville de Fribourg n'a pas été prévenu par l'*Agglomération*. Le 16 novembre, le Bureau du Conseil général de la Ville de Fribourg s'est réuni pour fixer l'ordre du jour des séances des 12 et 13 décembre 2016, sans prévoir l'élection complémentaire de ce membre du *Conseil*, n'étant pas au courant. L'*Agglomération* a informé la Ville de Fribourg de cette démission seulement le 14 décembre 2016. J'aimerais savoir pourquoi l'*Agglomération* ne l'a pas mise au courant plus tôt.

M. Félicien Frossard. Pour mémoire, il incombe au membre du *Conseil* sortant d'informer sa commune de son départ. Ce n'est pas à l'*Agglomération* de le faire. Si, en l'occurrence, elle s'en est inquiétée, c'est à bien plaisir. N'ayant reçu pas de nouvelles du Conseil général de la Ville de Fribourg quant à l'élection du remplaçant de M. Odermatt, l'*Agglomération* a appelé le secrétariat du conseil général. C'est alors que l'*Agglomération* a constaté que l'information n'avait pas passé.

Le Président. Je suggère que ce cas de figure serve de rappel à tous les membres actuels du *Conseil* : lors d'une démission du *Conseil*, il ne faut pas seulement l'envoyer au Président du *Conseil* et au secrétariat de l'*Agglomération*, mais aussi à votre commune.

M. Gérald Collaud. En ce qui concerne le PA3 adopté par cette assemblée en octobre 2016 et suivi d'un arrêté d'approbation du Conseil d'Etat en décembre 2016, j'aimerais savoir pourquoi l'*Agglomération* ne m'a pas informé, en tant que membre du *Conseil*, du détail de cet arrêté d'approbation. Il me semble que les conditions d'approbation du Conseil d'Etat vident partiellement la substance même du PA3. J'aimerais savoir s'il est possible d'avoir l'avis du *Comité* à ce sujet ?

Mme Burgener Woeffray. Des discussions sont actuellement engagées avec le canton sur ce point, nous vous tiendrons informés. Le *Comité* a prévu de mettre l'arrêté d'approbation à disposition sur le site internet une fois que la publication de ce dernier dans la feuille officielle aura été effectuée. Cela ne devrait plus tarder.

M. Gérald Collaud. Le *Comité* sait certainement que le *canton* prévoit la construction d'une route d'accès à l'HFR. Comme cette route me semble en contradiction avec le PA3, je me demande si l'*Agglomération* a été consultée. Si ce fut le cas, pouvez-vous m'indiquer à quel stade de l'élaboration de ce projet l'*Agglomération* a-t-elle été abordée et quelle a été sa prise de position ? Est-ce que les membres du *Conseil* vont recevoir une copie de cette prise de position ?

Mme Eliane Dévaud Sciboz. Pour votre information, plusieurs membres du *Comité* font partie du *Comité de pilotage (COPIL)* de l'accès HFR : M. Pierre-Olivier Nobs pour la Ville de Fribourg, qui fait le relais avec la Bourgeoisie, M. Bruno Marmier pour la commune de Villars-sur-Glâne et moi-même pour l'*Agglomération*. Certains journaux ont d'ailleurs publié des articles à ce propos. Comme le *COPIL* doit encore travailler un certain temps afin que cette route respecte le PA3, il ne peut pas pour l'instant communiquer officiellement sa prise de position.

M. Bernhard Altermatt. En novembre 2016, les dix villes les plus grandes de Suisse se sont réunies dans une « communauté de travail et d'intérêt » (Interessengemeinschaft « IG Zehn Städte für eine Landesausstellung ») afin de préparer le terrain et de développer une vision pour une nouvelle exposition nationale. Il se trouve que la Ville de Fribourg, le *canton* et l'*Agglomération* ne sont pas intégrés à cette communauté de travail. C'est regrettable, non seulement du point de vue du rayonnement de notre région, mais encore en ce qui concerne sa renommée effective. En l'état, avec les chiffres consolidés de 2015, Fribourg se trouve à quelque 15'000 habitants de la dixième ville de Suisse, à savoir Bienne, et à 5'000 de la onzième, Thoun, juste derrière Bellinzone, Köniz et La Chaux-de Fonds. À la différence de tous les autres cantons de Suisse, Fribourg dispose toutefois d'un échelon institutionnel supplémentaire, situé entre les communes (dont les villes de Fribourg et de Villars-sur-Glâne) et le *canton* : il s'agit de notre *Agglomération*. L'*Agglomération* dispose de sa propre assemblée parlementaire et de son exécutif qui agit sur délégation de compétences des communes membres. Nous pouvons donc facilement concevoir qu'une participation de Fribourg, et plus précisément de son *Agglomération*, démocratiquement et politiquement constituée, se fasse dans le cadre d'un tel projet d'exposition nationale. Pour assurer la présence de Fribourg, il est indispensable et urgent que l'*Agglomération* manifeste son intérêt d'être partie intégrante dans la communauté de travail relative à cette exposition. J'aimerais, par conséquent, savoir dans quelle mesure le *Comité* pourrait se mobiliser en faveur d'une participation de l'*Agglomération* à ce

projet. Cela devra être fait à un stade précoce des planifications relatives à ce projet, par exemple, au sein de l'Union des villes suisses. J'aimerais savoir si les communes membres représentées au *Comité* sont disposées à se concerter, par exemple, au sein des structures de l'*Agglomération* pour assurer la présence et l'intégration de la région de Fribourg dans le projet d'exposition nationale «Zehn Städte für eine Landesausstellung»? Ich habe an der letzten Sitzung des Generalrats der Stadt Freiburg, im Rahmen der Beratungen über das Legislaturprogramm, den Gemeinderat auf diese Frage aufmerksam gemacht, und ich möchte heute auch die Vertreter der anderen Gemeinden unserer *Agglomération* auf die Wichtigkeit dieses Anliegens hinweisen.

M. René Schneuwly. Je remercie M. Altermatt pour cette information. Évidemment, le *Comité* ne peut pas répondre à ces questions ce soir, car il doit étudier cette proposition et la manière dont ce processus a été lancé. Le *Comité* doit également déterminer quel serait l'intérêt d'une telle participation pour l'*Agglomération*. Le *canton* a participé à la dernière exposition puisque Morat était intégré. Le *Comité* se penchera donc sur ce sujet.

M. Pierre-Olivier Nobs. En tant que Président du *Dicastère des promotions (culture, économie et tourisme) (ci-après DP)*, la question de M. Altermatt a retenu toute mon attention. Le *Comité* ne peut pas y répondre lors de la présente séance de manière circonstanciée. Cet élément sera soumis au *DP*, qui le transmettra ensuite pour prise de position au *Comité*.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. Je remercie le *Comité*, l'administration de l'*Agglomération*, ainsi que les membres du *Conseil*, pour tout le travail fourni en vue de la séance de ce soir. Pour rappel, vous devez déposer vos enveloppes transparentes sur les tables hautes à la sortie de cette salle. Je prie également tous les intervenants dans la mesure du possible d'y déposer l'exemplaire de leurs interventions. Nous en avons ainsi terminé avec l'ordre du jour. Die Sitzung ist geschlossen. La séance est close. Je vous souhaite une bonne fin de soirée (applaudissements).

Fin de la séance : 20h50

Le Président du Conseil :



Dominique Rhône

Le Secrétaire général :



Félicien Frossard

Glossaire / Glossar:

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

Alle Abkürzungen im Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.

Agglomération	Agglomération de Fribourg en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
agglomération	agglomération fribourgeoise (territoire)
Agglomeration	Agglomeration Freiburg
AP2	Agglomerationsprogramm der zweiten Generation
AP3	Agglomerationsprogramm der dritten Generation
Bureau	Bureau du Conseil d'agglomération
Büro	Büro des Agglomerationsrates
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg
canton	canton de Fribourg (territoire) / Etat de Fribourg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
CIG	Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg
DP	Dicastère des promotions (culture, économie et tourisme)
FK	Finanzkommission
FTR	Fribourg Tourisme et Région
FTR	Freiburg Tourismus und Region
HEIA	Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg
Ironman	Un des plus grands formats de triathlon composé de 3,8 km de natation, 180,2 km de cyclisme et d'un marathon (course à pied de 42,195 km)
KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RS 700)
MIC	site Marly Innovation Center
OCN	office cantonal de la circulation et de la navigation
OFT	Office fédéral des transports / Bundesamt für Verkehr
PA1	Projet d'agglomération de première génération de l'Agglomération de Fribourg
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
Rat	Agglomerationsrat
Règlement	Règlement du Conseil d'agglomération
Reglement	Reglement des Agglomerationsrates
RSS	Réseau Santé de la Sarine
Scrutateurs	Membres du Bureau du Conseil d'agglomération qui concourent au bon déroulement et au dépouillement d'un scrutin.
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
TP	Transports publics
TPF	Transports publics fribourgeois / Freiburgische Verkehrsbetriebe Holding
Vorstand	Agglomerationsvorstand
VSS	Association suisse des professionnels de la route et des transports